Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260409-2026_C_79-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-79 **Séance du 9 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Véronique BOSSARD-SANGUY - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Emmanuelle DE BEAUCORPS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Maryline TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS – Sylvie COMMEREUC – Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAME-PRUNAUX - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – René TRELLU (Sains) – Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Secrétaire de séance : **Axel ROUSSEL**
Convocation en date du 1er avril 2026

Election du (de la) 4 ème Vice-Président(e) / 5.1 Election de l'exécutif

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L.5211-41-3,
VU la délibération n° 2026-C-75 relative au nombre de Vice-Président(e)s,

CONSIDERANT que les Vice-Président(e)s doivent être élu(e)s successivement au scrutin uninominal à trois tours, selon les mêmes conditions que le Président. Aucune parité n'est imposée. Leur élection est liée à celle du (de la) Président(e).

Monsieur François MAINSARD Président nouvellement élu propose de procéder à l'élection du (de la) 4ème Vice-Président(e). Il demande à l'Assemblée communautaire communication du nom du (de la) ou des conseiller(ère)s faisant acte de candidature à l'élection de chaque Vice-Présidence.

Monsieur Jean-François GOBICHON se porte candidat.

Aucune autre candidature ne s'étant prononcée, il est procédé au vote à bulletin secret.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE : comme suit à l'élection du 4ème Vice-Président par vote à bulletin secret :

1er tour :

a) Nombre de votants = 41
b) Nombre de suffrages déclarés nuls = 3
c) Nombre de bulletins blancs = 8
d) Nombre de suffrages exprimés = 30
e) Majorité absolue = 16

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260409-2026_C_79-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
GOBICHON Jean-François	30	trente

Proclamation de l'élection du 4ème Vice-Président :

Monsieur Jean-François GOBICHON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu 4ème Vice-Président de la Communauté de communes et immédiatement installé.

Date de publication, le 10 avril 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
Axel ROUSSEL

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 10 avril 2026,

Le Président,
François MAINSARD

Pays de Dol COMMUNAUTE DE COMMUNES Baie du Mont St-Michel